



REGLEMENT DE CONSULTATION

Marché Public

PERSONNE CONTRACTANTE : SYNDICAT MIXTE Eden 62
2 Rue Claude, 62240 Desvres
Tél : 03 21 32 13 74

OBJET DU MARCHE :

PRELEVEMENTS ET ANALYSES (EAUX, SEDIMENTS ET SOLS)

REMISE DES OFFRES :

Date de limite de réception : 14 décembre 2018

Heure limite de réception : 15.00

SECTION I – ACHETEUR PUBLIC

1.1 Collectivité Territoriale

Syndicat Mixte Eden 62
2, rue Claude BP 113
62240 DESVRES

1.2 Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues :

Pour tout renseignement complémentaire qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, notamment sur le type d'équipement ou leurs spécificités techniques, les candidats devront s'adresser à :

1.2.1 Renseignement d'ordre technique et administratif :

Monsieur ANSEL Steeve
Eden 62
2. rue Claude BP 113
62240 DESVRES
Tél : 03/21/32/13/74
Tél : 03/21/87/33/07
cnas@eden62.fr

1.3 Adresse à laquelle les offres devront parvenir :

Eden 62
2. rue Claude BP113
62240 DESVRES

SECTION II – OBJET DE LA CONSULTATION

2.1 Description

2.1.1 Type de Marché

Marché de prestations intellectuelles

2.1.2 Forme du Marché

Appel d'offre ouvert (lien internet : minefi.gouv.fr/code des marchés publics 2006/décret n°2006-975 du 1^{er} août 2006 portant code des marchés publics).

2.1.3 Objet de la consultation :

Le présent marché a pour objet la réalisation de prélèvements et analyses (eaux, sédiments et sols). Il se décompose en 3 lots :

- Lot 1 : prélèvements et analyses d'eau et de sédiments dans un cours d'eau et de 2 mares sur le Grand Site des deux Caps, Baie de Wissant à Tardinghen ;
- Lot 2 : prélèvements et analyses d'eau et de sédiments dans 14 plans d'eau quasiment tous atterris dans le Marais de Guînes ;
- Lot 3 : prélèvements et analyses d'eau et de sol sur plusieurs plans d'eau sur la Réserve Naturelle Nationale du Platier d'Oye à Oye-Plage.

SECTION III – PROCEDURE

3.1 Type de procédure

Le marché est soumis aux dispositions de l'Article 28 du Code des Marchés Publics (Procédure adaptée).

3.2 Forme juridique de l'Attributaire :

Entreprise unique ou un groupement solidaire. Tout groupement doit être constitué au stade des candidatures et sa composition ne pourra être modifiée ultérieurement.

3.3 Présentation des offres

L'offre sera entièrement rédigée en langue française.

3.3.1 Pièces administratives à produire

a) **Imprimé DC1 ou lettre de candidature ;**

b) **Imprimé DC2** complété obligatoirement, notamment des renseignements prévus à l'article 45 du Code des Marchés Publics :

- Le chiffre d'affaires des trois dernières années ;
- La liste des références du candidat pour des prestations similaires (nom des collectivités et entreprises et nom d'un contact ayant géré le marché)

c) Le cas échéant, attestation de pouvoir de la personne habilitée à engager l'entreprise et à signer tous documents pour le compte de celle-ci.

NOTA : Le candidat pourra en outre remettre **l'imprimé DC7** ou les certificats fiscaux et sociaux (situation au 31/12 de l'année précédant la date d'envoi de l'avis d'appel public à la concurrence). S'il ne les a pas produits, le candidat déclaré attributaire provisoire disposera d'un délai de 6 jours calendaires à compter de la date d'envoi de la demande par la personne responsable du marché pour les fournir.

3.3.2 Offre

L'offre sera composée de :

- **Un acte d'engagement, cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le représentant qualifié de la Société, valant également cahier des charges.**

En cas de groupement, l'acte d'engagement sera signé de tous les cotraitants, sauf autorisation expresse accordée au mandataire.

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement des demandes d'acceptation des sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché.

Que de sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous traiter et ce par différence avec son offre.

- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP), cahier ci-joint à accepter et à signer sans modification.**
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), cahier ci-joint à accepter et à signer sans modification.**
- **Le Bordereau de prix**

3.3.3 Documents demandés à titre informatif

Le candidat fournira également à l'appui de son offre les documents informatifs suivants.

- **La plaquette de présentation de la Société ;**
- **La liste des 5 plus grands clients du candidat au niveau national et au niveau départemental (62) et le nom d'un contact.**

L'offre du candidat ne pourra être rejetée si ces documents ne sont pas fournis.

3.3.4 Délai de validité des offres

L'offre présentée ne lie le candidat que si son acceptation lui est notifiée dans un délai de 6 mois à compter de la date limite de remise des offres fixée par le règlement de consultation.

3.4 Critères de sélection et d'attribution

Seules peuvent être examinées les candidatures qui auront été reçues avant la date et heure limites figurant en page de garde du présent règlement. Au-delà de ce délai, et à défaut de production des pièces manquantes, la candidature sera jugée irrecevable (article 52 du code des marchés publics).

Les prélèvements ne devront pas se faire après février 2019 pour ne pas gêner la faune des différents sites.

Les sites ne sont accessibles qu'à pieds. Le matériel que le prestataire aura à sa disposition lui facilitant les prélèvements sera un critère de sélection.

Les candidats qui ne tiendront pas les délais ne seront pas prioritaires. La rapidité des délais d'analyse et de traitement des prélèvements sera un critère de sélection.

3.4.1 Élimination des candidats

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des justificatifs prévus au 3.3.1 du présent règlement seront éliminés.

Une visite de terrain sera organisée le 20 novembre 2018 pendant la consultation afin que le prestataire puisse se rendre compte du temps à passer sur les prélèvements en fonction des sites. Les candidats qui ne se présenteront pas à cette visite seront éliminés.

3.4.2 Jugement des offres

Après élimination des candidats qui n'auront pas produit la totalité des documents réclamés à l'article 3.3.1, le jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 53 à 55 du Code des Marchés Publics.

Tout offre ne comportant pas l'intégralité des documents prévus à l'article 3.3.2 du présent règlement sera déclarée non conforme.

- 1 – En adéquation avec le cahier des charges 15%**
- 2 – Compétences / Connaissances des problématiques 25%**
- 3 – Valeur technique 40%**
 - Sous-critères :**
 - Méthodologie 12%**
 - Ingénierie 8%**
 - Moyens techniques 8%**
 - Nombre de jours de terrain 12%**
- 4 – Prix : Coût global de la prestation 20%**

3.5 Conditions d'envoi ou de remise des offres :

Les offres seront transmises soit sous forme dématérialisées sur la plate forme achatpublic.com ou soit sous pli cacheté dans une enveloppe contenant les justificatifs à produire par le candidat, conformément à l'article 3.3.1 du présent règlement, ainsi que l'offre.

Cette enveloppe portera l'adresse figurant à l'article 1.3 du présent règlement, ainsi que les mentions suivantes :

ENVELOPPE

Offre pour la réalisation de prélèvements et d'analyses (eaux douces, sédiments et sols)

NE PAS OUVRIR PAR LE SERVICE COURRIER

Les offres devront parvenir par pli recommandé avec avis de réception postal à l'adresse figurant au 1.3 du présent règlement :

2, rue Claude

BP 113

62240 DESVRES

Ou être remises à cette même adresse :

Avant les dates et heures limites figurant sur la page de garde du présent règlement.